

Recueil des actes administratifs 2018

Partie 4 – Avis - n° 4-01



DIRECTION GENERALE ADJOINTE « SOLIDARITES »

DIRECTION DE PROJETS TRANSVERSAUX ET MIGRANTS

18 avril 2018

Avis rendu par la Commission d'Information et de sélection d'appels à projet social ou médico-social dans le cadre de l'appel à projet « Dispositif expérimental de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés »

Avis rendu par la Commission d'Information et de sélection d'appels à projet social ou médico-social dans le cadre de l'appel à projet « Dispositif expérimental de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés ».

La Commission s'est réunie les 26 mars et 05 avril 2018, sous la présidence de Mme ARNAULT, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental en charge des affaires sociales, pour auditionner les candidats ayant adressé une offre de candidature dans le cadre de l'appel à projet « Dispositif expérimental de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés ».

L'appel à projet se divisait en deux lots, définis comme tels :

- Lot 1 : Evaluation pendant la période réglementaire et mise à l'abri
- Lot 2 : Hébergement et suivi des mineurs non accompagnés et sortie du dispositif

(Cf. délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2017)

Les arrêtés de délégations des membres permanents et de ceux à voix consultatives de cette commission sont joints à ce PV, indiquant leurs noms et qualités.

Les attestations d'absence de conflits d'intérêts ont bien été remplies à chaque réunion et vérifiées.

Les candidats ont été auditionnés 45 minutes chacun comme il leur a été précisé dans le courrier de convocation (20 minutes de présentation et 25 minutes d'échanges avec la Commission).

Le 26 mars 2018, les offres de l'IDEF et du Groupe SOS Jeunesse ont été présentées. Les offres de la Fondation Verdier, de l'ADSE 37, celle conjointe de l'Association Jeunesse et Habitat et Entraide Solidarités ainsi que l'offre des Apprentis d'Auteuil ont été recueillies le 05 avril 2018.

A l'issue de l'audition des six candidats ayant répondu (sur huit candidats ayant retiré un dossier), la Commission a donné l'avis suivant pour le classement des offres :

- **Concernant le lot 1**

L'offre de la Fondation Verdier prévoyait une mutualisation des moyens avec son offre parallèle pour le lot 2. De ce fait, se posait une difficulté importante de sanctuariser les moyens strictement dédiés au lot 1. La Commission déclare par conséquent ce lot infructueux. (Cf. chapitre IV du cahier des charges)

- **Concernant le lot 2**

Position n°1 : ADSE 37 : l'offre présente une structuration réfléchie et cohérente et répond avec pertinence aux besoins particuliers de la population cible. Le principe du maillage territorial est intégré, le prix proposé répond à la contrainte financière du cahier des charges.

Position n°2 : Apprentis d'Auteuil : Il s'agit d'une offre structurée et pertinente, s'échelonnant à trois niveaux de capacité de prise en charge (25, 50 et 100 suivis). Cependant, seul l'exercice pour l'année 2019 répond au niveau financier à la limite posée par le cahier des charges. Une renégociation financière serait nécessaire selon l'avis de la Commission.

Position n°3 : Offre conjointe Association Jeunesse et Habitat et Entraide Solidarités : l'offre présente un intérêt certain quant au principe de mutualisation des prestations et moyens que les candidats proposent. Les modalités d'hébergement et d'accompagnement annoncées sont conformes aux attentes du Conseil départemental. Le coût proposé est inférieur au seuil financier posé par le cahier des charges

Position n°4 : Groupe SOS Jeunesse : l'offre dans son ensemble prend en compte le profil de la population et les nécessités qui en découlent. Le projet du dispositif, tout en tirant bénéfice d'un capital d'expériences en la matière, ne crée pas de facteurs d'innovation. L'ouverture à la mutualisation avec le contexte est faible, l'opérationnalité échelonnée ne répond pas aux attentes du cahier des charges. Par ailleurs, les procès illustrés comportent un aspect déshumanisé.

L'offre de l'**IDEF**, suite à sa présentation le 26 mars 2018, a été jugée irrecevable. L'IDEF ayant proposé 35 places au lieu des 100 évoqués dans le cahier des charges. Le prix de journée de 51,96 € s'entend hors le coût de l'alimentation et de l'hébergement. L'offre du candidat a été jugée irrecevable par la Commission étant donné qu'elle n'était pas conforme aux critères du cahier des charges.

Les Crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif ont été prévus lors du vote du Budget Primitif pour un montant compris entre 3 045 000 € et 3 345 500 €.

A Tours, le 18 avril 2018

La Présidente de la Commission d'Information
et de sélection d'appels à projet
social ou médico-social



Nadège ARNAULT

Recueil consultable au service de la Documentation

Tous droits de reproduction réservés

Pour Copie Conforme :

**Le Directeur général des services
Fabrice PERRIN**